

BUREAU FEDERAL

Réunion du 20 Février 2015 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Françoise AMIAUD, Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER.
MM. Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Jean-Yves
GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Gérald NIVELON et Alain SALMON.

Excusés : MM. Alain BERAL, Jean-Marc JEHANNO et Philippe LEGNAME.

Invités : Mmes Magali FERRIER et Sophie GABORY. M. René KIRSCH.

Invitée excusée : Mme Françoise EITO

Assistent : Mmes Charlotte DOREAU, Irène OTTENHOF et Céline REFFET. MM. Patrick BEESLEY,
Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT, Antoine LEGENTIL et Gilles THOMAS.

Documents annexés	Numéro d'annexe	Intitulé d'annexe
	1	Point sur la Délégation à la Jeunesse
	2	Proposition d'aménagement réglementaire selon l'âge et le niveau de pratique
	3	Rex e-marque
	4	Challenge NM2 / Espoirs Pro A
	5	3x3 Calendrier OPEN brun
	6	Point général sur la Délégation au Haut Niveau

1. Ouverture par le Président.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres, ainsi qu'aux invités.

Il communique des informations diverses :

- Maintien de notre avance sur le nombre de licenciés.
- Remise du rapport sur le statut des sportifs réalisé par Jean-Pierre KARAQUILLO.
- Il a assisté le week-end dernier au All star Game NBA à New York.
- Bonne avancée de la Convention avec les 10 pays d'Afrique, avec pour objectif de signer les 10 conventions avant la fin Février 2015. Différents projets sont étudiés dont l'organisation d'une soirée de Gala avec les joueurs de l'Equipe de France et une rencontre en Afrique du Sud avec les joueurs NBA de l'Equipe de France.
- JO 2024 : Lancement d'une étude de faisabilité de la candidature.
- Les visites sur les territoires se poursuivent, le souhait est de rencontrer une majorité des acteurs au travers de ses déplacements dans toutes les Ligues Régionales.

Il fait part du décès d'Edmond PARFAIT, qui fut Président de la Ligue de Provence.

Le Bureau Fédéral adresse ses plus sincères condoléances à sa famille.

2. Présidence.

- a. Attribution AG 2017

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que lors de la dernière réunion du Bureau Fédéral, l'organisation de l'Assemblée Générale 2016 a été attribuée à la Ligue de Bourgogne. Les Comités des Vosges et de la Loire devaient affiner leur dossier de candidature et présenter des éléments complémentaires en vue de l'organisation de l'Assemblée Générale de 2017.

Après réception des éléments demandés et étude des dossiers, le Bureau Fédéral décide d'attribuer l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale 2017 au Comité de la Loire.

b. Séminaire Comité Directeur – Retours et suites à donner

Jean-Pierre SIUTAT informe que suite au séminaire qui s'est tenu les 31 Janvier et 01 Février derniers à Paris, le retour des groupes de travail a été confié à Matthieu LACHENAUD afin qu'il réalise une synthèse.

Une première proposition sera faite lors du Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015, avec le souhait que tous les Présidents des Ligues Régionales soient présents.

c. Point de situation HNO.

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le HNO travaille sur l'évolution de l'arbitrage de Haut Niveau, depuis le retour de l'Assemblée Générale à la Réunion. Il informe que Yohann ROSSO a été reçu au concours d'arbitre international, major de la promotion. Les membres du Bureau Fédéral lui adressent leurs félicitations.

3. Délégation à la Jeunesse.

a. Point général

Cathy GISCOU fait un point général sur la Délégation à la Jeunesse (Annexe 1). Elle précise que l'opération Basket Ecole compte 46143 élèves relevés en Février 2015.

b. Actions délégation jeunesse dans le cadre de l'Euro 2015

Cathy GISCOU expose les actions que la Délégation Jeunesse souhaite proposer en marge de l'EuroBasket 2015.

Une étude financière des projets proposés doit être réalisée afin de connaître la faisabilité.

4. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

a. Dossier JFL – défenseur des droits

Jean-Pierre SIUTAT rappelle que le Défenseur des Droits nous a écrit et qu'une réponse doit lui être adressée pour le courant Avril. Une information sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015, puis un débat lors du Bureau Fédéral du 27 Mars 2015.

b. Transfert des droits – Perpignan

Jean-Pierre SIUTAT explique qu'il s'est rendu à Perpignan mardi dernier afin de rencontrer Le Président de la Ligue Languedoc Roussillon, le Président du Comité des Pyrénées Orientales ainsi que les représentants des clubs locaux. La liquidation judiciaire de la société et du club ont été prononcés. Un nouveau club a été créé et demande à reprendre les droits sportifs du club liquidé.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral refuse le transfert des droits sportifs à la nouvelle Association qui les demandait, à l'unanimité des membres présents.

Une étude pourra être réalisée sur le transfert de droits de certaines équipes vers d'autres clubs, à la condition d'une reprise d'une partie de la dette.

Si toutefois un nouveau club venait à se créer, à Perpignan, il ne serait cependant pas possible qu'il intègre une CTC ou une union, durant les 3 saisons à venir.

La FFBB accordera une aide exceptionnelle de 6000 € au Comité Départemental des Pyrénées Orientales pour compenser la dette du club.

c. CCG : Adaptation du Fonds de réserve

Frédéric FORTE informe que suite aux contrôles réalisés, il est nécessaire de réaliser une adaptation du fonds de réserve : la proposition est que la CCG puisse étudier au cas par cas les clubs qui ne respectent pas le plan quadriennal, en influant sur la masse salariale si des écarts sont constatés.

Accord du Bureau Fédéral.

d. Travaux règlementaires Charte des Officiels

Stéphanie PIOGER communique les premières remarques et quelques points à débattre :

- Suppression des « Sous Commissions »
- Processus d'évaluation et de sanction des arbitres

e. Modifications règlementaires 2015/16 : Textes à proposer au CD de Mars

Stéphanie PIOGER explique que le document est en cours de finalisation avec pour objectif de mettre en ligne et à disposition des membres un document complet pour le 2 mars afin de faire une présentation au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015.

f. Fusion CD 04/05

Stéphanie PIOGER informe que la DAJI a reçu un projet de fusion des Comités 04 et 05 courant janvier 2015, avec une demande d'avis sur les statuts de la structure issue de la fusion. Une étude est en cours mais il est nécessaire de mettre en place le Comité de Coordination National pour suivi de ce projet de fusion de ces deux Comités.

Pierre COLLOMB propose son aide auprès des structures pour les aider dans leur projet.

g. CTC de Roanne

Stéphanie PIOGER précise que le dossier est mis en suspend depuis mercredi et qu'une étude est en cours par la Ligue du Lyonnais.

h. Simplification règlementaire : Distinction Commission/Mission et compétences des Commissions

Stéphanie PIOGER rappelle que les travaux de simplification règlementaire se poursuivent. Un document sera adressé début mars à chaque commission pour avis. Un nouveau point sera proposé au Bureau Fédéral du 27 Mars 2015.

5. Direction Générale / Direction Technique.

a. Point général.

Patrick BEESLEY explique que la Direction Technique Nationale souhaite promouvoir la notion de jeu rapide chez les jeunes. Des directives ont été données dans ce sens aux CTS depuis le début de la saison. Il souhaite qu'une disposition règlementaire (remise en jeu libre en zone arrière, sans contrôle par les arbitres, sauf cas de faute) soit applicable dès la saison prochaine..

b. Aménagements règlementaires.

Patrick BEESLEY expose le tableau regroupant les aménagements réglementaires selon l'âge et le niveau de pratique qui seront applicables à compter de la saison 2015/2016 (Annexe 2).
Le document sera complété des informations sur la taille des ballons.

- c. Modifications relatives aux équipes réserves de ProB suite à la modification du cahier des charges des Centres de Formation.

Patrick BEESLEY explique qu'en raison de la refonte de certains de nos championnats, des adaptations et modifications sont nécessaires et propose :

- Autoriser 2 joueurs supplémentaires de plus de 23 ans sous réserve qu'ils aient été licenciés précédemment, X années dans le club =
 - 2 joueurs de plus de 23 ans maximum sans restriction
 - +
 - 2 joueurs de plus de 23 ans avec condition de x années de licence au club
- Les clubs devront en début de saison produire la liste des joueurs concernés qui sera « validée » par la Commission Sportive.
- Article 434.5.a:
[...]
a) Interdiction de faire participer, et d'inscrire sur la feuille de marque, un joueur étant lié avec l'association sportive par un contrat de sportif professionnel, sauf si ce contrat de 3 à 2 ans maximum fait suite à une convention de formation signée avec un club disposant d'un centre de formation agréé.

6. Délégation à la Formation et aux Pratiques Sportives.

- a. Charte des officiels.

Thierry BALESTRIERE expose l'avancement du projet avec les propositions faites par le groupe de travail dont certaines demandes de précisions pour poursuivre les travaux.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral valide les principes suivants :

- valorisation identique pour un arbitre quelle que soit la compétition sur laquelle il est désigné
- sur la feuille d'engagement du club figureront deux informations :
 - o engagement à fournir un OTM CV OUI / NON
 - o engagement à fournir un OTM CR OUI / NON
- Pour les OTM CV / CR : un club qui s'est engagé à fournir et qui ne fournit pas est sanctionné d'une pénalité forfaitaire d'un montant à définir
- possibilité de valoriser des formateurs qui ne sont plus des officiels en activité

La simulation sur les paramètres de la charte sera présentée au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015 afin d'engager le débat.

- b. Calendrier sportif saison 2015-2016.

Alain SALMON fait part du bon avancement des travaux avec la Ligue Nationale de Basket, la Direction Technique Nationale et le Haut Niveau des clubs afin de construire un calendrier cohérent. Le projet affiné de calendrier sportif pour la saison 2015/2016 sera présenté lors du Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015.

- c. Retour d'expérience e-Marque.

Sébastien DIOT communique un point de retour sur expérience de la mise en place de l'e-Marque, Rex essentiellement basé sur les messages arrivés sur emarque-assistance@ffbb.com, sportive@ffbb.com et sur des remontées terrain. (Annexe 3)

Suite à la phase de lancement le constat est plutôt positif dans l'ensemble.

Déploiement sur la saison 2015/2016 :

- Obligatoire au début des championnats (Septembre 2015) :
 - U15 Elite / U18 Elite / NF3 / NM3
 - Obligatoire au début des matches retour (Janvier 2016) :
 - NM2 / NF2
 - Facultatif - Feuilles papier ou e-Marque (Janvier 2016) :
 - Toutes les compétitions Inter-régionales (Choix d'un type de Feuille par le club lors de l'engagement dans la phase Inter-régionale en décembre)
 - Coupes et Trophées : interdit.
- d. Challenge NM2 / Espoirs.

Alain SALMON expose un état des lieux sur le challenge NM2 / Espoirs Pro A qui se déroulait en fin de saison (Annexe 4). Une nouvelle réunion est prévue pour étudier les différentes possibilités.

Jean-Pierre SIUTAT demande qu'une consultation écrite des clubs concernés soit réalisée.

- e. Application de la nouvelle règle des 24" avec remise à 14".

Sébastien DIOT rappelle que :

- Au 1^{er} septembre 2010 les appareillages de tirs (24 secondes) devaient être accompagnés d'une fonction « remise à 14 ». Cette mise aux normes devait être calquée sur le calendrier de mise aux normes des « tracés ».
- Au 1^{er} septembre 2014, la FIBA a modifié cette règle de telle sorte que la remise à 14" puisse se faire « à tout moment du jeu » (**chrono tournant**) et quel que soit le temps de possession indiqué sur l'appareil de tirs (+ ou - 14").

Cependant, la mise en conformité des appareils n'est pas possible sur tous les appareils et peut engager un surcoût.

Une discussion s'engage.

Le Bureau Fédéral propose que la LF2 et les espoirs ProA se mettent en conformité pour le début de saison 2017/2018. Il n'y aura pas d'obligation pour les autres divisions. Cette proposition sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015, pour adoption.

- f. Nouvelle offre de compétition U18 Elite.

Alain SALMON rappelle ce qui avait été précédemment validé par le Comité Directeur :

- Privilégier l'aspect sportif en redonnant la parole au terrain (Clubs Pros ou fédéraux U18 ELITE) est la philosophie de base de ce système novateur qui s'appuie sur le principe des montées et descentes.
- La volonté est de s'appuyer sur des structures déjà existantes (clubs pros ayant un centre de formation agréé) et de leur donner une garantie de participation afin qu'elles puissent travailler à moyen terme avec les principaux potentiels.

Il expose le nouveau projet.

Un débat s'engage.

Le Bureau Fédéral demande l'organisation d'une conférence téléphonique avec les membres du Bureau Fédéral et les membres de la Direction Technique Nationale.

- g. Rappels U15 Elite.

Alain SALMON communique un rappel des principes :

- Places attribuées : processus de sélection des équipes : ne pas faire de copier-coller. D'une saison à l'autre, les équipes retenues peuvent être différentes car les potentiels évoluent, les polistes ne sont pas forcément dans les mêmes clubs, etc. De nouvelles candidatures peuvent survenir et être retenues...

L'ensemble des candidatures doit être traité de manière rigoureuse et équitable.

- Places réservées principes généraux : traitement des cas spécifiques (déplacement prévisionnel d'un pôle, répartition territoriale, etc.), situation temporaire posant problème, organisation à mettre en œuvre.

Après le retour des Ligues :

- Deux places en NF U15 Elite ont été rendues.
- Une place en NM U15 Elite a été rendue.

Dans un souci d'harmonisation des Championnats de France, les phases finales de la saison 2015/2016 se dérouleront sur un weekend. Les 2 sites choisis accueilleront le Final Four (½ finales et finale) de chacune de ces compétitions. Cette évolution concerne le Championnat de France U15 ELITE Groupe A qui avait un ¼ de finale aller/retour sur 2 weekends. Ceci permettra plus de cohérence, de lisibilité pour les clubs, une plus grande souplesse de calendrier pour ces deux compétitions.

h. Règles de qualification et de participation.

Gérald NIVELON informe qu'une réunion téléphonique a eu lieu entre la Commission Démarche Club et la Commission Sportive, afin de discuter des problèmes des règles de participation des licences AS dans les compétitions nationales

Le groupe de travail propose que dans le cadre des CTC :

« Un licencié titulaire d'une Autorisation Secondaire (JC AS, JC1 AS, JC2 AS) bénéficie dans l'Inter-Equipe d'accueil des droits identiques à ceux dont il bénéficie avec la licence initiale dans le club d'origine. »

- **Une IE doit être composée d'au moins 5 joueurs licenciés dans le club porteur**
- Règle qui permet d'appliquer ce principe :

Pour chaque rencontre le nombre de licences JC+JC1+JC2+JT doit être au minimum de 5.

Sur le plan pratique, cela garantit qu'en cas d'absence d'un joueur du club porteur, le joueur absent sera remplacé par un autre joueur du club porteur et non un joueur d'un club membre de la CTC.

Accord du Bureau Fédéral

Il faudra mettre en place un traitement informatique qui va sécuriser le dispositif des licences AS.

Il est rappelé qu'il est impossible d'obtenir une AS à partir d'une JT et que pour les IE les 5 brûlés doivent être licenciés dans le club porteur (pas de joueurs « AS » brûlés).

Une étude doit être réalisée en collaboration avec le service juridique et le service informatique

i. 3x3 Calendrier OPEN brun.

Nathalie LESDEMA expose le calendrier des Tournois Bruns (Annexe 5).

Une discussion s'engage sur la problématique et la complexité d'organisation de l'Open de France.

Il est demandé que tous les cahiers des charges, validés par la FFBB, soient disponibles en téléchargement sur la plateforme iFFBB.

7. Délégation à la Marque.

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point général sur la Délégation à la Marque :

- Travaux de communication en collaboration avec la cellule de l'EuroBasket 2015.
- Travaux sur les tournois des Equipes de France.
- Sortie officielle de l'affiche de l'EuroBasket 2015.
- Travaux sur la Tournée de l'Equipe de France Féminine également.
- La mascotte de l'Euro va tourner sur le territoire, via un planning précis, et deux nouvelles mascottes ont été achetées afin de faire une bonne promotion.

- Lancement 2^{ème} phase de vente des places depuis ce jour 10h, avec 1700 places vendues en 2 heures.
- Une réunion se tiendra pour actualiser le budget prévisionnel de l'EuroBasket 2015
- Nous devons surveiller les problèmes de sécurité, puisque la FIBA a communiqué une liste de pays à «hauts risques», avec la création d'un comité de pilotage de sécurité, qui se réunira le 19 mars prochain.
- Opération Ballons pour les ligues en cours.
- Signature d'un nouveau contrat de partenariat pour l'Euro. Et deux nouveaux contrats de partenariat sont en négociation.

8. Trésorerie.

a. Point général

Jean-Pierre HUNCKLER communique un point général sur la Trésorerie au 9/12^{ème} de l'exercice. Il adresse ses remerciements aux présidents de commissions et aux directeurs de pôles qui tiennent bien leurs budgets.

b. Caisse de péréquation.

René KIRSCH expose le premier projet réalisé suite à la commande fédérale et informe que la commission a étudié les points suivants :

- Pour les O T M :
PROA- PROB - ESPOIRS PROA - NM1 - NM2 –LFB LF2 –NF1- NF2
- Pour les Arbitres :
ESPOIRS PROA-NM3-NF1-NF2-NF3

Une discussion s'engage.

Une nouvelle présentation sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015. Il serait intéressant de faire un test sur une division en proposant le cahier des charges.

9. Délégation aux Territoires.

a. Point général

Pierre COLLOMB informe que les visites dans les CTC se poursuivent.

b. Aides financières dans le cadre des PDT – Propositions.

Sébastien DIOT communique un point sur les aides financières octroyées dans le cadre des PDT :

- | | |
|---|---------------|
| - Comités Départementaux (aides financières) : | 38 structures |
| - Ligues Régionales (aides financières) : | 3 structures |
| - Ligues Régionales (aides ressources humaines) : | 4 structures |

Pierre COLLOMB souhaite remercier la Commission pour le sérieux des travaux effectués. Il est cependant regrettable de constater que les demandes n'émanent pas toujours des structures qui sont éligibles aux aides.

10. Délégation au Haut Niveau.

a. Point général

Irène OTTENHOF expose un point général sur la Délégation au Haut Niveau (Annexe 6).

Elle propose de valider deux modifications réglementaires, en accord avec les Présidents des clubs de LFB :

- Art 47 - Paragraphe 474 - Aucune dérogation de changement d'horaire pour les DEUX dernières journées de la saison régulière.
- Suppression partielle de l'art 5 point 3 du règlement Joe Jaunay (... sauf si l'équipe désignée à l'extérieur s'est déplacée un plus grand nombre de fois que l'équipe désignée à domicile, dans ce cas la rencontre est inversée)

Validation du Bureau Fédéral. Ces propositions seront faites au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015 pour adoption.

Elle informe que sur la validation du Bureau de la Ligue Féminine de Basket, les espoirs LFB ne pourront participer au Trophée Coupe de France senior féminin.

Validation du Bureau Fédéral. Cette proposition sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015 pour adoption.

b. Impacts LFB à 12 clubs.

Irène OTTENHOF rappelle le contexte :

- LFB composée de 12 clubs en 2016-2017
- Décisions du Bureau Fédéral du 16/01/2015 :
 - 2 poules de 12 en NF1
 - 1 équipe espoir LFB en NF1 (1xNF1) et 12 en NF2 (12xNF2)

La problématique est la suivante :

- Impact sur les divisions LF2, NF1, NF2 et NF3 dans le système d'accession / relégation
- Impact sur les championnats accueillant les équipes espoirs LFB

La proposition est la suivante :

- Equipe LFB reléguée en LF2 → Proposer le maintien du statut de son équipe espoir et son engagement en NF2

Validation du Bureau Fédéral. Cette proposition sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Mars 2015 pour adoption.

11. Secrétariat Général.

a. Ordre du jour des réunions de Zones

Thierry BALESTRIERE communique les points proposés pour l'Ordre du Jour des Réunions de Zones :

- Charte des officiels.
- Compétition U17 / U18 / U20.
- Territorialité : Suite du Séminaire.
- EuroBasket 2015.
- Patrimoine.

b. Composition de la Commission Démarche Citoyenne

Thierry BALESTRIERE informe qu'en raison de sa démission de ses missions fédérales, Edwige LAWSON WADE est remplacée par Roselyne BIENVENU au sein de la Commission Démarche Citoyenne.

12. Questions diverses.

Gérald NIVELON informe que le module concernant l'observatoire des incivilités sur FBI est actif.

Prochaine Réunion du Bureau Fédéral le 27 Mars 2015 à Paris.